

# Le Rappel

du Morbihan

JOURNAL DE GAUCHE ■ BI-MENSUEL D'INFORMATIONS ET DE DÉBATS ÉDITÉ PAR LE PARTI SOCIALISTE

## EDITORIAL



Par  
**Nathalie  
Le Magueresse**  
Secrétaire fédérale aux  
Droits des Femmes

### Dites Oui aux Droits de la Femme européenne

*Des rumeurs à propos du traité constitutionnel circulent. Des militants zélés et des responsables "éclairés" les propagent bien malgré eux... Si le oui l'emporte, l'avortement serait interdit, la société patriarcale rétablie...*

*Ces rumeurs ne résistent cependant guère à un examen attentif et honnête du texte incriminé. L'égalité entre les femmes et les hommes est ainsi définie comme une valeur (art. I-2) et un objectif (I-3 et III-116) de l'Union. Elle est précisée et déclinée dans plusieurs domaines, notamment grâce à la Charte des Droits fondamentaux de l'Union qui, faut-il le rappeler, fait partie intégrante du traité : interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe (II-81), égalité en droit (II-80), "maintien ou adoption de mesures prévoyant des avantages spécifiques en faveur du sexe sous-représenté" (II-83), égalité devant l'emploi et le travail (II-83), égalité quant à la rémunération (II-83 et III-214), conciliation des vies professionnelle et familiale (II-93).*

*La liberté qu'offre cette conciliation est renforcée par l'article II-62 qui, en plus d'interdire la peine de mort, donne à "toute personne le droit à la vie" et non à un embryon ou à un fœtus. Reprenant le texte de la Convention européenne des Droits de l'Homme, cet article confirme donc la non restriction du droit à l'avortement. De plus, le droit de la famille reste une compétence nationale. L'Europe ne légifère donc pas sur l'avortement ou le divorce.*

*En outre, ce traité dote l'Union d'un arsenal juridique efficace dans la lutte contre toutes les dérives comportementales et lui permet d'être un pôle de référence dans ce domaine face aux autres grands acteurs mondiaux : interdiction de l'esclavage et du travail forcé (II-65), lutte contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants (III-267), coopération des Etats-membres en matière pénale pour combattre la traite des êtres humains et notamment l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants (III-271).*

*Le traité constitutionnel permet, on le voit bien, de nombreuses avancées quant aux droits et à la reconnaissance de la femme ; avancées qui s'inscrivent dans la logique des acquis communautaires : directive de 1992 protégeant socialement les femmes enceintes, directive de 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail et donnant une définition du harcèlement...*

*L'Europe a toujours été dans le sens du progrès et du développement des droits des personnes. Le traité consacre ces avancées et ouvre de nouvelles perspectives en termes de définition des droits et de moyens pour les garantir. La France, qui a joué un rôle central dans l'élaboration de ces nouvelles normes collectives, a donc rendez-vous avec l'Histoire le 29 mai.*

*Aragon a dit que la femme serait l'avenir de l'homme. Sans hésitation nous pouvons à notre tour affirmer, en tant que femmes et en tant que socialistes : l'Europe du OUI au référendum du 29 mai est l'avenir de la femme.*

## Pour un Oui de Gauche en Bretagne !

**A quatre semaines du référendum visant à ratifier le Traité constitutionnel européen, la mobilisation des partisans du Oui monte en puissance. En Bretagne, Jean-Yves Le Drian vient de lancer un Comité pour un Oui breton de gauche, dont voici le communiqué introductif. Vous pouvez rejoindre ce comité en vous connectant au site Internet à l'adresse : <http://site.voila.fr/oui-bretagne>**

Les Bretons doivent dire "Oui" au traité constitutionnel parce qu'il apporte un "plus" de région et donc un "plus" de Bretagne, un "plus" de démocratie, un "plus" de social et un "plus" d'influence européenne dans le monde.

construction européenne, poser les fondements de l'Europe sociale et affirmer la place de la Bretagne et de la France dans une Europe élargie, venez nous rejoindre, nous comptons sur vous !

Michel Balbot (Les Verts), Michel Denis (historien), Christian Guyonvarc'h (UDB), Edmond Hervé (ancien ministre), Charles Josselin (ancien ministre), Jeanne Larue (PRG), Louis Le Pensec (ancien ministre), Nicole Logeais (UDB), Pascale Loget (Les Verts), Erik Orsenna (écrivain), Alan Stivell (compositeur), Johan Theuret (PRG), Kofi Yamgnane (ancien ministre).

Pour consulter le "Manifeste pour un Oui breton de gauche" et rejoindre la liste des signataires, connectez-vous à l'adresse suivante : <http://site.voila.fr/oui-bretagne>

C'est pour ces raisons, qu'à côté des initiatives prises par les différentes formations politiques, dont certains d'entre nous sont membres, nous prenons l'initiative de constituer un comité pour un "Oui" breton de gauche, afin que la Bretagne soit au rendez-vous de l'Europe le 29 mai prochain.



**Le 20 septembre 1992, les électeurs bretons votèrent "oui" à 59.85% au traité de Maastricht. (2ème région de France)**

Pour faire progresser la

#### Les premiers signataires :

Jean-Yves Le Drian (PS),  
Marylise Lebranchu (PS),

taires, connectez-vous à l'adresse suivante : <http://site.voila.fr/oui-bretagne>

## Fête de la Rose

**Dimanche 1er Mai 2005  
Halle des Forges**

**A partir de 14h00 :** stands MJS - Ni Putes Ni Soumises  
Revue Socialiste - Fondation Jean Jaurès

**15h00 - 16h00 :** Débat organisé par le MJS - Intervenant : Thierry Le Cras de l'UNEF  
"A quand les études supérieures pour tous ?"

### 16h30 (et non 17h00) : Interventions politiques

**Jean-Pierre Bageot** - Maire d'Inzinzac-Lochrist

**Michel Orierox** - Animateur fédéral du MJS

**Gwendal Rouillard** - Premier secrétaire fédéral

**Jean-Yves Le Drian**

Député - Président de la Région Bretagne

**Elisabeth Guigou**

Ancienne Ministre - Députée de Seine-St-Denis

**19h00 :** Dégustation andouilles - Crêpes - Animation musicale : Plujadur

## Le "Oui" des syndicats européens

Tribune de John Monks publiée dans Le Nouvel Observateur du jeudi 7 avril 2005

Pour John Monks, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES), le traité constitutionnel est un bon tremplin pour les combats futurs.



John Monks, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats

À l'heure où de nombreuses appréhensions nationales se cristallisent autour de la Constitution européenne et au moment où ses détracteurs font dire au texte des choses qui ne s'y trouvent pas, il m'a semblé important de rappeler les raisons pour lesquelles la Confédération européenne des syndicats (CES) a pris position en faveur de ce traité constitutionnel. Nous avons prouvé, avec la puissante manifestation du 19 mars, à l'appel de la CES, regroupant plus de 70 000 personnes "pour plus d'emplois et contre la directive Bolkestein", que nous étions prêts à nous mobiliser face à des projets contestables. Nous exigeons un débat clair. Le mouvement syndical et la société civile auront toujours besoin de s'exprimer en toute occasion car il faudra mener d'autres combats face à un capitalisme financier qui n'a pas besoin de Constitution européenne pour intensifier la compétitivité à tout prix au nom de la mondialisation.

Pour sa part, le mouvement syndical européen a considéré en toute lucidité et dans son immense majorité que ce traité représentait une avancée significative pour les travailleurs, même si la CES reconnaît les limites de la partie III. De nombreux objectifs et valeurs contenus

dans le traité sont partagés par le mouvement syndical : l'économie sociale de marché et le plein-emploi inscrits pour la première fois dans un traité européen. Sans oublier la solidarité, la lutte contre l'exclusion, l'égalité hommes-femmes.

La partie essentielle de la Constitution est à nos yeux la Charte des Droits fondamentaux. Non seulement les droits politiques et civils y sont reconnus, mais elle inclut aussi, et surtout, une liste de droits économiques et sociaux. Elle devient ainsi partie intégrante du droit européen avec une valeur juridique contraignante. Cela veut dire que les institutions de l'Union et les États membres sont tenus de respecter les droits inscrits dans la Charte. L'Union reconnaît pour la première fois le droit de grève, le droit aux prestations de sécurité sociale, aux services sociaux, toutes choses qui représentent un progrès non négligeable dans un contexte économique et social peu rassurant pour les salariés. Par ailleurs, ce texte est le premier traité européen à donner une existence juridique autonome aux services publics, qui sont reconnus comme l'instrument incontournable de la cohésion sociale de l'Union européenne.

D'aucuns diront que ce traité est perfectible. C'est exact. Mais dans le cas présent peut-on espérer élaborer un autre texte ? Je suis loin d'en être sûr. Divisés en partis progressistes et en partis conservateurs, les 25 pays n'expriment pas

leurs préoccupations d'une seule voix. Face à la complexité, la tentation est grande de revenir à moins de politique européenne, plus de politique nationale. Un grand marché, une monnaie unique, quelques efforts en terme de recherche, et le tour serait joué. Certains en profiteraient à nouveau pour exclure les droits fondamentaux du traité.

Les syndicats et la société civile ont besoin d'une Union européenne unie et solidaire reposant sur des valeurs sociales essentielles. Nous avons avec cette Constitution un socle pour les luttes à venir.

Le projet de Constitution n'est ni libéral ni antilibéral. Il est l'expression du cheminement complexe de 25 pays qui ont trouvé un équilibre entre trois piliers. Le premier est l'amélioration du fonctionnement des institutions. Il vise à les rendre plus démocratiques en créant notamment un droit d'initiative de pétition citoyenne. Le deuxième sert de socle aux valeurs et aux principes de l'Europe. Le troisième reprend comme tout traité international les traités antérieurs, essentiellement consacrés aux politiques économiques communes. Je considère que préparer l'avenir ne consiste pas à faire fi du nouveau pour garder l'ancien alors que précisément ce dernier est le plus contesté.

Réaffirmer nos valeurs fondamentales au niveau européen à travers la Constitution européenne constitue un engagement à les développer aussi au niveau de notre planète.

### Article I-27 - La Commission européenne sous contrôle



"En tenant compte des élections au Parlement européen (...), le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission".

Aujourd'hui, le Président de la Commission est nommé aux termes de négociations discrètes entre

Etats membres. Les commissaires européens sont désignés par leur gouvernement. Résultat : des présidents de la Commission parfois en contradiction avec la majorité au Parlement européen et des commissaires européens choisis par leurs pays sans tenir compte des orientations portées par le Président de la Commission.

#### Avec la Constitution :

- Le président de la Commission sera élu par le Parlement européen

en fonction de la majorité politique aux élections européennes.

- C'est le président de la Commission qui aura la maîtrise du choix de ses commissaires et il pourra donc veiller à la cohérence politique de l'équipe.

- "La Commission, en tant que collège, est responsable devant le Parlement européen", qui peut adopter une motion de censure (article I-26).

### MEETING RÉGIONAL POUR UN OUI AU TRAITÉ CONSTITUTIONNEL EUROPÉEN

avec

**François Hollande - Premier secrétaire national**  
**Jean-Yves Le Drian - Député et Président de Région**  
**et Michel Rocard - Député européen**

**Mercredi 25 mai**

**Lorient - Espace Cosmao Dumanoir - 20h00**

## Agenda des réunions publiques sur le traité constitutionnel

### Jeudi 26 mai - Ploërmel

Réunion publique avec **Odette Herviaux** - Sénatrice et Vice-Présidente de la Région et **Gwendal Rouillard**  
Salle non déterminée - 20h30

### Mardi 24 mai - Le Faouët

Réunion publique avec **Odette Herviaux** et **Gwendal Rouillard**  
Salle polyvalente - 20h30

### Lundi 23 mai - Férel

Réunion publique avec **Gwendal Rouillard** - Premier secrétaire fédéral  
Salle du Pressoir - 20h30

### Jeudi 19 mai - Questembert

Réunion publique avec **Paul Paboeuf** - Maire et Président de la Comm. de communes, **Robert Goebbels**, Député socialiste européen du Luxembourg et **Gwendal Rouillard**  
Salle Alan Meur - 20h30

### Mercredi 18 mai - Ploemeur

Réunion publique avec **Loïc Le Meur** - Maire et Conseiller général, **Odette Herviaux** et **Gwendal Rouillard**  
Salle Port Blanc au Centre Océanis (Bd François Mitterrand) - 20h30

### Lundi 9 mai - Vannes

Réunion publique avec **Nicolas Le Quintrec** - Secrétaire de la section vannetaise PS, **Jean-Pierre Mousset** - PRG et **Jean-Jacques Page** - UDB  
Palais des Arts et des Congrès - 20h30

### Lundi 9 mai - Rennes

Réunion publique avec **Jack Lang** - Maison du Champ de Mars  
16h00

### Mardi 3 mai - Plélan Le Grand (35)

Réunion publique avec **Rozenn Geffroy**, Conseillère générale du canton de Plélan Le Grand, **Jean Raux**, Professeur Emérite de Droit Européen, **Roseline Lefrançois**, adjointe aux affaires européennes à la ville de Rennes  
Salle des fêtes de Plélan-Le-Grand (derrière la mairie)  
20h00

### Lundi 2 mai - La Croix Helléan

Réunion publique avec **Odette Herviaux**  
Salle polyvalente - 20h30

# OUI AU TRAITÉ CONSTITUTIONNEL

## Campagne morbihannaise Retour en images

Les socialistes morbihannais sont plus que jamais mobilisés sur le terrain de la campagne pour le Oui au traité constitutionnel européen. Voici, en images, un retour sur les réunions publiques et événements qui se sont tenus dans la Fédération, du 14 au 28 avril.



Jeudi 14 avril, une centaine de personnes s'est déplacée à Hennebont pour entendre les arguments de Malek Boutih - secrétaire national, entouré sur la photo par Eric Froger - secrétaire de la section d'Hennebont (à gauche) et Yves Péran - secrétaire de la section d'Inzinzac-Lochrist (à droite).



Mercredi 20 avril, Nicolas Le Quintrec - secrétaire de la section de Vannes, et Odette Herviaux - Sénatrice et vice-présidente du Conseil régional, ont accueilli Harlem Désir - Député européen. Cette réunion publique a permis de réunir 120 personnes, venues s'informer sur les enjeux du référendum du 29 mai.



A chaque réunion, un public nombreux (ici à Vannes) se déplace pour écouter les arguments des intervenants.



Jeudi 14 avril toujours, Jack Lang, séjournant pour le week-end à Quiberon, a donné une conférence de presse en compagnie de Gwendal Rouillard et de René Hervé - secrétaire de la section de Quiberon.



Jeudi 21 avril, la section de Pontivy, représentée sur la photo par son secrétaire de section Jean-Luc Le Beller, a invité Stéphane Le Foll - Député européen et Directeur du cabinet de François Hollande.

## MJS Mouvement des Jeunes Socialistes du Morbihan

### Un OUI juste et honnête

**L'histoire de la construction européenne doit éclairer ceux qui doutent encore de leur choix et qui sont effrayés par les tenants du Non. Depuis 50 ans, l'Europe avance sur des compromis. Comment peut-il en être autrement quand on bâtit cette Europe entre pays aux cultures, aux traditions, aux politiques très différentes.**

#### Une convention représentative

On reproche à la Convention qui a rédigé le Traité de n'être pas démocratique. On qualifie même le texte de "constitution Giscard". Cet organe était composé de 105 membres, de parlementaires nationaux, de parlementaires européens et de représentants des Etats. Il s'agit bien de représentants élus par les citoyens, à l'échelle européenne ou nationale ! Pendant un an et demi, leurs réunions étaient ouvertes et leurs travaux à la disposition du public. On peut donc réaffirmer que le processus démocratique a été respecté.

#### Recomptons les mots

Certains reprochent au Traité de ne pas employer le terme de services publics. Cela s'explique par nos différences : dans la majorité des pays membres, les services "publics" sont gérés par des entreprises privées. Certains comptent les mots : ils trouvent près de 88 fois le mot banque, 29 fois le terme

concurrence et le mot fraternité n'est jamais employé. C'est oublier que "fraternité" fait référence à la fraternité religieuse dans certains pays européens. C'est pourquoi, les rédacteurs du Traité ont préféré le mot "solidarité", que l'on peut trouver près de 100 fois.

#### 1 million de signatures, ce n'est pas un gadget

La possibilité offerte à 1 million de citoyens européens de soumettre une proposition au Parlement européen est qualifiée de gadget car les instances européennes n'ont nulle obligation d'en tenir compte. Dans une démocratie, il est heureux que la proposition d'1 million de citoyens ne puisse être appliquée sans aucun contrôle de nos représentants européens. Si c'était le cas, 1 million de fanatiques pourraient imposer l'interdiction de l'avortement ! Il faut rappeler le rôle du politique. La démocratie participative ne réduit pas le politique à un rôle de validation des

propositions faites par les citoyens. Quant au nombre requis, 60 millions d'européens sont syndiqués, il est donc facile de rassembler 1 million de signatures.

#### Notre oui est tout sauf résigné

On peut effectivement regretter que le Traité constitutionnel ne statue pas sur tous les domaines qui font nos valeurs. Doit-on pour autant rejeter toutes les avancées qu'il propose ? Le combat réside plutôt dans notre capacité à convaincre les Français et les Européens de nous porter majoritaires au parlement européen et dans les gouvernements nationaux. Alors, nous aurons la possibilité, grâce à ce Traité, de mettre en place une vraie politique de gauche, fidèle à nos valeurs.

Le Traité en est la première étape, mais une étape décisive.

**Gwennan Melscoët**  
Responsable du groupe  
du Pays de Lorient

## En lisant mon journal, en écoutant la radio, la télé

### Contrats d'Agriculture Durable : maigre bilan

Les CTE, contrats territoriaux d'exploitation de la loi Le Pensec avaient eu du mal à décoller, mais avaient fini par prendre leur envol. Il n'en va pas de même pour les CAD (Contrats d'Agriculture Durable) qui leur ont succédé. 22 contrats ont été signés dans le Morbihan, "c'est un maigre bilan" a constaté Alain Guihard, président de l'ADASEA, "les agriculteurs ne s'y retrouvent pas". Pour autant, aucune évolution n'est envisagée par les pouvoirs publics malgré l'insistance de la profession. (*Le Paysan morbihannais*, n°1826 14 avril 2005)

### Projet 2007-2008

La mise en place des groupes de travail aura lieu après le référendum du 29 mai. Le calendrier des réunions sera adressé à chaque adhérent inscrit. Vous pouvez d'ores et déjà adresser vos contributions éventuelles par courriel ou par voie postale à la Fédération. Pour les retardataires, il est encore possible d'adresser à la Fédération les imprimés d'inscription aux différents groupes de travail.

### Conférence-Débat Prostitution : on ne naît pas client, on le devient !

Le Mouvement du Nid organise une réunion sur la prostitution avec Saïd Bouamama - Sociologue, auteur du rapport "L'Homme en question" ainsi qu'avec la participation de Paul Charles - Délégué départemental au droit des femmes et à l'égalité, un représentant de la DDASS Morbihan et Benard Lemette - Président national du Mouvement du Nid.

Elle se tiendra le :

**Jeudi 12 mai 2005 - 18h00**  
**Palais des Congrès - Lorient**  
(Entrée libre)

### Agenda du MJS

#### Mardi 17 mai - Lorient

Réunion publique sur le thème  
**"Quelle Europe avec la Constitution ?"**  
Intervenant : **Maxime Picard** -  
Membre des instances  
nationales du MJS  
Taverne du Roi Morvan - 19h30

# Agenda

## Premier secrétaire fédéral

**Dimanche 1er mai**  
Inzinzac-Lochrist - Fête de la Rose avec Elisabeth Guigou

**Lundi 2 mai**  
La Croix Helléan - Réunion pour le Oui au traité constitutionnel

**Lundi 9 mai**  
Rennes - Forum régional pour le Oui avec Jack Lang

**Jeudi 12 mai**  
Lorient - Réunion du Secrétariat fédéral

## Actualité

### Et le kilo de chômeur c'est combien ?

Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais il y a des informations qui ont le pouvoir de me mettre en rage au plus haut point. Il en est ainsi de l'annonce du versement par le groupe Carrefour d'une "indemnité" de 39 millions d'euros à son ancien PDG pour pouvoir passer une retraite paisible qui, entre parenthèses, a eu le mérite de faire perdre un nombre non négligeable de millions d'euros à ses actionnaires. En foi de quoi, moins on est performant et plus on touche d'indemnités. Au-delà du principe qui est pour le moins douteux, qui peut valoir autant d'argent ? Au nom de quoi le kilo de PDG doit-il valoir plus de mille fois le kilo de chômeur ou de salarié ! Comment voulez-vous que tous ceux qui se débattent avec des fins de mois difficiles ne soient pas écœurés par cette débauche de millions ? Comment voulez-vous que les salariés de Carrefour qui se battent pour des augmentations de quelques euros soient motivés, quand leur ancien patron croule sous les millions déversés par un conseil d'administration irresponsable. Et l'on s'étonnera ensuite des réactions des salariés qui trouvent que trop c'est trop. Les réactions indignées du patronat et de certains membres du gouvernement me semblent tellement chargées d'hypocrisie qu'elles ont pour effet de remuer un peu plus le chiffon rouge devant les travailleurs.

Il en est de même quant à la vertueuse indignation du gouvernement concernant le raz de marée des produits textiles chinois qui déferlent sur l'hexagone. On dirait qu'il ne savait pas que la suppression des quotas d'exportation sur ces articles allait avoir un impact rapide sur le textile français qui se retrouve en caleçon devant des prix de revient défilants toute concurrence. On ne peut pas reprocher aux Chinois de vouloir vendre leurs produits pour permettre le développement de leur pays. C'est aux responsables de la grande distribution d'avoir une "french-attitude" et de continuer à s'approvisionner auprès des fabricants français sans vouloir s'en mettre plein les poches. C'est aussi aux consommateurs d'accepter de payer un peu plus cher des produits fabriqués chez nous. Sans changement de notre part c'en est fini de la production textile française, hormis certaines niches encore exploitées, mais pour combien de temps ?

Le Cormoran

## ACTUALITÉS RÉGIONALES

# La volonté politique au service de la Bretagne

**Lundi 18 avril, Jean-Yves Le Drian et les Conseillers régionaux socialistes morbihannais ont présenté aux adhérents le budget 2005 et dressé le bilan de cette première année de mandature.**



Une centaine de militants et d'élus socialistes est venue écouter les conseillers régionaux morbihannais.



De gauche à droite : Monique Danion, Jean-Yves Le Drian, Gwendal Rouillard, Odette Herviaux, Jean-Pierre Le Roch et Kaou Hulaud. Absents sur la photo : Marie Chevalier (présente dans la salle) et Gildas Dréan (excusé).

Parlant d'un "budget de rupture", Jean-Yves Le Drian a insisté avec les autres élus sur la création des emplois associatifs, la gratuité des livres scolaires, la politique sociale de l'habitat (avec notamment l'établissement public foncier), la définition de l'agenda 21 en matière de développement durable, les états généraux de la formation professionnelle, la nouvelle politique lin-

guistique, l'installation d'une "ambassade" à Bruxelles auprès de l'Union Européenne.

D'autre part, il a précisé les outils d'une "démocratie participative régionale" avec les Assises régionales des Pays, la Conférence territoriale, la Conférence des Affaires

européennes et la place accordée au Conseil économique et social (CESR). Enfin, il a exprimé ses inquiétudes sur la décentralisation et ses conséquences financières et humaines (transfert des TOS). En résumé, "une volonté politique forte au service des intérêts de la Bretagne et de ses habitants".

## Bretagne – Wielkopolska (Pologne) Une coopération en marche

**Jean-Yves Le Drian et Stefan Mikolajczak - maréchal (président) de la Wielkopolska, ont conclu, le 14 avril à Poznan, un accord de coopération globale entre leurs deux régions, signé en polonais, français et breton. Une démarche à noter en cette période de débat européen.**

Un plan de travail biennuel va être élaboré. Il sera validé à l'occasion d'une prochaine visite de la Région Bretagne en Wielkopolska, du 6 au 9 novembre 2005. Jean-Yves Le Drian conduira la délégation à laquelle seront invitées à se joindre les collectivités bretonnes déjà jumelées à des collectivités de la Wielkopolska, ainsi que l'Association Ille-et-Vilaine Pologne.

Des thèmes de travail sont d'ores et déjà retenus :

- développer les acquis : jumelages de communes et de lycées, coopérations universitaires, scientifiques et culturelles ;
- préparer un accord de partenariat entre la future Agence de Développement Economique de la Région Bretagne et le Centre de

- Coopération Economique Inter-régionale placée auprès du gouvernement de la Wielkopolska ;
- échanger dans l'élaboration et la mise en œuvre des Agendas 21 régionaux ;
- dans le secteur de l'agriculture et du développement rural, renforcer les organisations de producteurs, favoriser une agriculture durable respectueuse de l'environnement, valoriser les productions de base dans une logique de filière (lait, porc, légumes), développer l'agrotourisme ;
- coopérer dans des domaines de compétence communs : transport régional de voyageurs, formation des travailleurs sociaux et de certains professionnels de santé ;
- développer les activités de la Maison de la Bretagne de Poznan :

- promotion touristique de la Bretagne, échanges économiques, culturels et linguistiques ;
- aborder ensemble les futures politiques de l'Union européenne et les appels à projet de la Commission.

Afin de marquer l'importance que la Région Bretagne accorde à cette nouvelle coopération, la première avec une région de l'Europe centrale, Jean-Yves Le Drian a invité le maréchal de la Wielkopolska à s'exprimer devant le Conseil régional de Bretagne, le 30 juin 2005. Une visite officielle du gouvernement de la Wielkopolska est également programmée aux environs du 1er mai 2006, à l'occasion du deuxième anniversaire de l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne.

### Abonnez-vous au Rappel du Morbihan !

Coupon à renvoyer à la Fédération du Parti socialiste - 17, rue Auguste Nayel - 56100 Lorient

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Abonnement pour 1 an : 20 €

## Le Rappel du Morbihan

Propriété de la Fédération du Parti Socialiste du Morbihan



Directeur de la publication : Gwendal Rouillard ■ Directeur délégué : Jean Kerguelen ■ Rédacteur en chef : Tugdual Gauter ■ Rédaction, composition : 17, rue Auguste Nayel - 56100 Lorient ■ Tél. : 02 97 84 84 55 ■ Télécopie : 02 97 84 82 14 ■ Courriel : lerappeldumorbihan@wanadoo.fr ■ ISSN : 0996-1623 ■ N° CPPAP : 74716 ■ Impression : IBB - Espace Beaufort - BP 15 - 56701 Hennebont cedex ■

### Rejoignez le Parti Socialiste

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Je souhaite être invité aux réunions du Parti socialiste

Je souhaite adhérer au Parti Socialiste

Parti Socialiste - 17, rue Auguste Nayel - 56100 Lorient • Tél. : 02 97 84 84 55

Télécopie : 02 97 84 82 14 • Courriel : fede56@parti-socialiste.fr

Espace "Fédération" du site Internet : www.parti-socialiste.fr/federation.php